

Nombre de membres afférents

SEANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2013

Au Conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

L'an deux mille treize, le jeudi dix octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

**Présents** : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Thierry CAUSSE, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Pascale ROMERO, José NUNES, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

**Absente et excusée** : Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Didier MAHOUX.

**Madame Geneviève SOCCOL est nommée secrétaire de séance.**

Date de la convocation : 04/10/2013

Date d'affichage : 04/10/2013

---

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte puis lecture est donnée du compte-rendu précédent.

Le point est fait rapidement sur les questions abordées lors de la dernière séance.

- Bilan positif pour l'Association Mémoire et Patrimoine qui a organisé une exposition de tableaux (25 à 30 exposants amateurs). L'opération sera renouvelée l'année prochaine en espérant une participation de la CCLPA.
- Vente du camion J 5 de la mairie (Délibération n°2013/48).
- Avenant n°1 au règlement du cimetière du 23 novembre 2004. Tarif des concessions columbarium (Délibération n°2013/49).
  - Concession d'une case pour 15 ans – 300 €uros
  - Concession d'une case pour 30 ans – 400 €uros
- Etude Assainissement- Compte-rendu de la réunion du 24/09/2013 (Délibération n°2013/50).

**Conclusion** : unanimement, par le groupe de travail, il a été décidé de mettre un terme à ce projet trop coûteux et de continuer l'étude via le SPANC pour essayer de régler les problèmes des 75 maisons concernées par le projet assainissement collectif suscité ; ce qui impliquera automatiquement pour l'ensemble des maisons non concernées par le PAC de rester en assainissement individuel, ce qui est tout à fait compatible avec la législation en vigueur.

- Délibération lotissement Bardou- Date de rétrocession de la voirie dans le domaine public (Délibération n° 2013/51).

- **ACCEPTTE** cette demande
- **DIT** que les travaux devront être exécutés pour le 27 août 2015
  
- Délibération formation du personnel- Prise en charge des frais de déplacement et de repas selon la législation en vigueur. (Délibération n° 2013/52).

**7°) Décision modificative budgétaire 2315-128 voirie (Délibération n°2013/53).**

- 327 € 020/ Dépenses imprévues
- + 327 € 2315/128 Travaux voirie

**QUESTIONS DIVERSES**

- **CU Causse** : une régularisation de l'alignement de la voie communale numéro 22 doit être réalisé, le géomètre se charge du dossier et sera contacté par M.Le Maire.
- **Logement Presbytère** : les puits ont été asséchés et un déshumidificateur a été acheté afin d'atténuer ce problème.
- **Rythmes scolaires** : entretien le 8 octobre 2013 à Carbes avec M.MARTIN IEN 1<sup>er</sup> degré. Suite sera donnée après la mi-octobre sur ce dossier.
- Réunion de chantier à L'Issartade le lundi 7 octobre avec M.GONTIE. Travaux prévus début 2014.
- **Cérémonie du 11 novembre 2013** sera célébrée le 17 novembre 2013 à 11 heures.
- **Radar pédagogique** : plusieurs devis ont été élaborés. Décision à prendre.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 14 novembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Claude ALBA  
Adjoint au Maire

